

Fribourg, le 5 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Règlements scolaires – Le PDC prend acte du jugement du Tribunal cantonal

En janvier 2019, les groupes PDC, PLR et UDC de la Ville de Fribourg déposaient un recours auprès du Tribunal cantonal (TC) contre deux amendements décidés le 30 mai 2018 par la gauche du Conseil général de la Ville de Fribourg visant à offrir un abonnement de transports publics à tous les élèves des écoles primaires et secondaires de la commune. Bien que le TC considère que cette décision n'enfreint pas la loi cantonale sur la scolarité obligatoire (LS), il admet qu'elle sort du cadre de son application et relève de la seule autonomie financière des communes.

Les partis bourgeois de la Ville de Fribourg maintiennent leurs critiques concernant la gratuité des transports publics pour les élèves de l'école primaire. Une décision imposée par la majorité de gauche du Conseil général, en contournant les avis du Conseil communal et des commissions chargées du dossier, et sans analyse ni des besoins réels ni des coûts.

Avec cette décision, les contribuables de la Ville de Fribourg devront déboursier plus d'un million de francs par année pour offrir des abonnements de bus aux élèves de l'école primaire, sans qu'ils n'en aient besoin pour aller à l'école. Le TC admet qu'une telle décision sort de l'application de la loi cantonale scolaire. Avec la volonté du Conseil communal de garder des écoles de proximité et de soutenir le Pédibus, cette « gratuité » ne repose sur aucun besoin réel relatif à l'enseignement obligatoire. Il s'agit d'une question de mobilité qui aurait dû s'intégrer dans un débat démocratique plus large, afin de réfléchir aux bénéficiaires et au financement d'un accès facilité aux transports publics.

Les partis du centre et de la droite rappellent qu'un amendement avait été déposé par le groupe PDC et soutenu par le Conseil communal afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les élèves des écoles secondaires, vainement. Cette solution raisonnable est pourtant celle retenue par les groupes de travail de la Fusion du Grand Fribourg. En cas de Fusion, les élèves de l'école primaire ne devraient donc bénéficier de la « gratuité » que pendant deux ans.

Le groupe PDC prend acte de la décision du TC. Il renonce à déposer un recours au Tribunal fédéral. Nous avancerons durant la législature courante des propositions d'alternative à celles de la majorité de gauche, afin que la Ville de Fribourg soit au service du citoyen et non l'inverse.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

Simon Murith, Président PDC Ville de Fribourg, T. 077 465 29 41

Maxime Morard, Secrétaire général PDC Ville de Fribourg, secretariat@pdc-fribourg.ch